

Séance du 2 octobre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	8
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC (arrivé à 18h38), Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIÉ, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Christine LATAPIE, (pouvoir à Françoise VITIELLO), Valérie ABADIE-ROQUES (pouvoir à Jean-Philippe ABINAL), Fabienne VERNHES (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Isabelle COURTIAL), Mathieu GINESTET, (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOZI (pouvoir à Elisabeth GUIANCE).

Absents excusés : Christian GIRAUD (arrivé à 18h48).

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/108-2023**Renouvellement du dispositif PAEC pour l'année scolaire 2023-2024**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 septembre 2023,

ENTENDU que depuis 2014, dans le cadre de sa politique de soutien aux familles Castonétoises, le Programme d'Accompagnement des Étudiants Castonétois (PAEC) a été mis en place.

ENTENDU que ce dispositif, dont l'objectif vise à apporter une aide financière aux familles dans le cadre des études de leur(s) enfant(s) et des dépenses qui y sont liées (frais de scolarité, de logement, de transport etc.) s'adresse :

- aux étudiants ayant validé trois années d'enseignement supérieur «post-bac» et inscrits en quatrième année d'études dans un établissement situé hors du département de l'Aveyron,
- aux jeunes Castonétois qui, à l'issue de leur formation professionnelle, sont inscrits au concours du Meilleur Apprenti de France ou du Meilleur Ouvrier de France et/ou aux Olympiades des Métiers.

ENTENDU que reconduite chaque année, cette aide financière d'un montant de 300 €uros a été octroyée depuis sa mise en place à quatre-vingt-dix familles Castonétoises, après présentation d'un dossier détaillé et jugé recevable.

CONSIDERANT que l'objectif de la Municipalité restant intact, à savoir soutenir et accompagner les étudiants post-bac inscrits dans des cycles longs ainsi que les jeunes issus de formation professionnelle, il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire le PAEC pour l'année scolaire 2023-2024.

CONSIDERANT que les détails de ce dispositif sont précisés dans le règlement annexé à la présente note et transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget principal de la collectivité au chapitre 65.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide de renouveler le Programme d'Accompagnement des Étudiants Castonétois pour l'année scolaire 2023-2024 tel que décrit ci-dessus,
- approuve le projet de règlement tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 OCT. 2023

Et de la publication le : 04 OCT. 2023